

Décision du Maire n° 2024/38

=====

Objet : Signature de la convention attributive de subvention pour les projets présentés par la Commune au titre de la dotation politique de la ville 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22, qui précisent les compétences du maire en matière de gestion administrative de la commune.

Vu la délibération n°2024-067 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2024 donnant, en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire notamment pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les opérations inscrites au budget ;

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Vu le contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » signé le 12 avril 2024 avec l'État, le Conseil départemental de l'Ardèche et la Caisse d'Allocations Familiales ;

Considérant l'engagement de la commune depuis 2006 dans les enjeux de rénovation urbaine et de cohésion sociale au bénéfice de ses habitants et de l'amélioration de leur cadre de vie ;

Considérant que l'État s'est engagé à subventionner à hauteur de 272 414 € au titre de la dotation politique de la ville 2024, les projets d'investissement réalisés par la commune suivants :

Redynamisation commerciale au 45 Rue de la République ;

Rénovation de la Rue Kléber ;

Acquisition après travaux de l'îlot Denfert-Lavoir.

**Monsieur le Maire,
DÉCIDE**

DE SIGNER une convention attributive avec l'État pour le versement d'une subvention d'un montant de 272 414 € à la commune au titre de la dotation politique de la ville 2024.

Fait à Le Teil, le 7 novembre 2024,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI